

## Commune de Bouzonville

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2015

sous la Présidence de M. Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (23) : M. Denis PAYSANT, M. Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Nathalie BAUDESSON SCIMIA, Mme Isabelle BELAID, M. Roland CERATI, M. Armel CHABANE, M. Robert CHAMPLON, Mme Françoise DALSTEIN, M. Denis DELLWING, Mme Chantal GARAU, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Esther GOELLER, M. Franck ISCH, M. Clément LARCHER, M. Alain LINDEN, M. Guy OLLINGER, Mme Michelle RIGAUD, M. Manuel RIOS, Mme Marie-Christine VENNER, Mme Christiane WAGNER, Mme Michèle WANGON

Procurations (2) : Mme Nadine CAPS à M. Roland CERATI, M. Régis SUMANN à M. Denis PAYSANT

Absents (2) : M. Jean-Marie SIBILLE, Mme Aurélie THEOBALD

Secrétariat de séance le Conseil Municipal désigne Mme Françoise DALSTEIN pour assurer le secrétariat de séance.

#### Compte-rendu du Maire dans le cadre de ses délégations de fonction du Conseil Municipal

##### ➤ Droit de préemption urbain

M. le Maire de Bouzonville, depuis le Conseil Municipal du 27 avril 2015 a été saisi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes :

Date	Vendeur	Lieu	Prix	Acquéreur
05/05/15	Consorts LOSSON	26 rue de la Nied	85 000 €	Alfred GARAU 3A impasse de la Moselle 57320 BOUZONVILLE
29/05/15	Consorts DELGORGUE	16 rue Saint Hubert	115 000 €	MEYER Fabrice et BREVIERE Karine 3 Coteaux de Bellevue 57440 ALGRANGE
29/05/15	CHABANE Abdelkader	9 rue de Londres	120 000 €	CELIK Nurullah 51 rue de Sarrelouis 57320 BOUZONVILLE
04/06/15	BOUCHET Ghislaine	14 rue des bénédictins	103 000 €	MICHEL Cindy 99 rue de la victoire 57320 FILSTROFF
04/06/15	VARIS Michel	12 rue du Dr Schweitzer	80 000 €	VARIS Damien 27 rue principale 57320 EBERSVILLER

Dans tous les cas, M. le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption de la Commune.

➤ Marchés publics

Les consultations suivantes ont été lancées auprès des entreprises (les pièces du marché sont téléchargeables sur le site Internet de la Commune) :

Objet	Type de marché	Date d'envoi à la publication	Date limite de réception des offres	Date de prise d'effet de la prestation
Transports scolaires	Européen	18/05/2015	10/07/2015	01/09/2015
Fourniture du Gaz	Procédure adaptée	21/05/2015	15/06/2015	01/07/2015
Balayage et lavage de la voirie	Procédure adaptée	19/05/2015	09/06/2015	01/07/2015
Construction d'une passerelle sur l'Olichbach	Procédure adaptée	06/05/2015	29/05/2015	01/07/2015

➤ Cotisations et abonnements

Les cotisations et abonnements suivants ont été renouvelés :

Prestataire	Objet	Montant annuel
MATEC	Coût de renouvellement d'adhésion à MATEC pour 2015	2 067,50
AMAB	Renouvellement d'adhésion à l'association des maires de l'arrondissement	100,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 167,50</b>

Informations diverses

- Bilan de la circulation des trains lors de la braderie du Vendredi saint 2015 : comme suite à la demande de M. le Maire, la DB (Deutsche Bahn) estime le nombre de voyageurs du train transfrontalier à 500 à l'occasion du Vendredi Saint 2015. Concernant le tarif du billet, jugé très élevé (8 € par groupe de 5 personnes), DB justifie sa politique tarifaire par le fait que les voyageurs sont raccordés à l'ensemble du réseau ferroviaire et sont donc susceptibles de venir de plus loin que Dillingen et l'entreprise aurait embauché du personnel spécifiquement pour l'occasion.
- Versement des subventions : le 22 mai 2015, la Commune a enregistré le paiement d'acomptes de subventions sur le programme Pacte57 du Département relatives à l'aménagement du parc de la Nied, pour un montant de 354 702,66 € sur un total notifié de 553 000 €. Ce versement d'acompte a permis à la collectivité de rembourser intégralement son encours de ligne de trésorerie pour un montant de 250 000 € (sur un plafond contractuel de 500 000 €). A ce jour, la trésorerie est positive de 185 000 €.
- Informations sur les aides aux collectivités par le Conseil Départemental : M. le Maire, après avoir pris connaissance d'un article du Républicain Lorrain du 9 juin 2015, observe que le Pacte 57 a vocation à être supprimé dans sa forme actuelle au profit d'un nouveau dispositif d'aide aux communes baptisé AMITER (Aide Mosellane à

l'Investissement des Territoires). Cette réforme du règlement d'octroi des subventions aux communes s'accompagnerait d'une baisse des dotations de l'ordre de 60 %, de la limitation à trois du nombre de projets pris en compte pour le mandat en cours, ainsi que d'un plafonnement de l'aide du Département au niveau de l'autofinancement des Communes pour chaque projet aidé. M. le Maire considère que la réforme envisagée aura forcément pour effet de limiter les possibilités d'agir de la commune de Bouzonville dans les années à venir. Une politique raisonnée d'investissement sera donc à l'avenir conditionnée par la mise en oeuvre d'un train de mesures d'économies.

- **Remerciements** : M. le Maire indique qu'un grand nombre d'évènements sportifs, culturels ou autres ont eu lieu récemment ou sont programmés dans les semaines à venir. M. le Maire remercie tous les bénévoles pour leur implication dans la vie associative locale, qui reste dynamique et contribue à l'animation de la ville de Bouzonville.

### **1) 2015061001 - Approbation de l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

- 01) 2015061001 - Approbation de l'ordre du jour
- 02) 2015061002 - Approbation du compte-rendu de la séance du 27 avril 2015
- 03) 2015061003 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Bouzonvillois
- 04) 2015061004 - Maîtrise d'ouvrage déléguée pour le relevage de l'orgue
- 05) 2015061005 - Décisions budgétaires modificatives
- 06) 2015061006 - Prolongation d'un contrat d'apprentissage
- 07) 2015061007 - Création de postes de vacanciers

### **2) 2015061002 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2015.

### **3) 2015061003 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Bouzonvillois**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bouzonvillois (CCB), par courrier en date du 5 mai 2015, a notifié à la Commune de Bouzonville la décision communautaire du 30 avril 2015 par laquelle l'assemblée délibérante de la CCB modifie ses propres statuts.

La modification statutaire porte sur la prise de compétence en matière de très haut débit sur le territoire communautaire dans le cadre du schéma départemental d'aménagement numérique de la Moselle.

Le contenu détaillé de la compétence, ainsi que la rédaction consolidée des statuts après modification est annexée au présent compte-rendu.

Sur le plan légal et en application de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour délibérer sur le projet de modification de statuts, dans les conditions de majorité qualifiée qui prévalent à la création de la Communauté de Communes. Un défaut de décision vaudrait approbation tacite.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, selon ses sources, les travaux de raccordement du territoire communautaire (pour un coût total de 3 250 000 € et un nombre de prises estimé à 6500) démarreraient à l'automne 2016. Ils s'étaleraient sur une durée de 5 ans. Un Syndicat Mixte a été constitué à cet effet et l'approbation de la modification des statuts vaut également autorisation pour la CCB d'adhérer à cette nouvelle structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 23 voix pour et 2 abstentions d'approuver la modification des statuts de la CCB liée à la prise de compétence en matière de très haut débit.

#### **4) 2015061004 - Maîtrise d'ouvrage déléguée pour le relevage de l'orgue**

Le Conseil de Fabrique souhaite que l'orgue de l'Abbatiale Sainte Croix soit rénovée. Les travaux sont intitulés "relevage de l'orgue". Le devis de la Manufacture Mosellane de Tuyaux d'Orgues (MMTO) s'élève à 20 419,82 € TTC.

Toutefois, faute de moyens suffisants, le conseil de fabrique sollicite la prise en charge de cette dépense en maîtrise d'ouvrage déléguée par la Commune de Bouzonville. Le Conseil de Fabrique s'engage toutefois à apporter une contribution de 17 200 € à la ville.

La réalisation de cette opération entraînerait l'adoption de la décision modificative suivante en investissement :

<b>Section d'investissement</b>				
Imputation	Libellé	Mouvement	Charges	Ressources
DI 2313 493	Relevage des tuyaux de l'orgue de l'abbatiale	+ 20 419,82	20 419,82	
DI 1328 493	Contribution du Conseil de Fabrique au relevage des tuyaux	+ 17 200,00		17 200,00
DI 020	Dépenses imprévues	- 3 219,82		3 219,82
<b>Total</b>			<b>20 419,82</b>	<b>20 419,82</b>

Sur avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le principe d'une maîtrise d'ouvrage déléguée du Conseil de Fabrique pour le relevage des tuyaux de l'orgue de l'abbatiale,
- de donner procuration à M. le Maire pour signer la convention de partenariat financier correspondante,
- d'adopter la décision budgétaire modificative décrite ci-dessus.

#### **5) 2015061005 - Décisions budgétaires modificatives**

M. le Maire communique au Conseil Municipal qu'une décision modificative est nécessaire suite à une erreur des services dans l'affectation des résultats votée lors du Conseil Municipal du 19 mars 2015 et qui n'a été décelée que lors de la remise du budget primitif 2015 au centre des Finances Publiques de Bouzonville. Le Maire assume la responsabilité politique de cette modification budgétaire.

Le compte administratif 2014, en lui même, est exact avec les résultats suivants :

<b>Compte administratif 2014</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Balance</b>
Fonctionnement	3 378 154,79	3 714 176,16	336 021,37
Investissement	2 669 036,90	2 203 527,13	-465 509,77
<b>Balance</b>	<b>6 047 191,69</b>	<b>5 917 703,29</b>	<b>-129 488,40</b>

Pour mémoire, l'état des restes à réaliser est le suivant :

<b>Restes à réaliser</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	367 839,50	932 000,00

Pour mémoire, suite à l'adoption du compte administratif 2014, l'affectation des résultats votée a été la suivante :

Imputation	Libellé	Montant
RF 002	Excédent de fonctionnement reporté	336 021,37 €
RI 001	Excédent d'investissement reporté	98 650,13 €

L'erreur a consisté d'une part à ne pas reporter le déficit de la section d'investissement (465 509,77 €) et d'autre part à inscrire en recette le montant négatif du besoin de financement (98 650,73 €). Le cumul de ces erreurs produit une différence de 564 160,50 € à financer.

Une décision modificative est donc impérative.

Des solutions aux effets indésirables étaient possibles :

- financer la décision modificative par le recours à l'emprunt à hauteur de 565 000 €,
- réduire le volume des travaux décidés par le Conseil à hauteur de 565 000 €,
- développer toute possibilité alternative permettant de réaliser l'ajustement budgétaire obligatoire.

Le recours à l'emprunt eût été contraire à la volonté affichée du Conseil Municipal de diminuer l'endettement de la Commune en 2015. La réduction du volume des travaux à hauteur du besoin de financement précité équivalait à ne réaliser pour ainsi dire aucune opération nouvelle d'investissement en 2015.

M. le Maire propose la solution suivante :

- ne pas recourir à l'emprunt,
- réduire les provisions pour opérations à venir de 300 000 € et correspondant à l'effort interne d'autofinancement de l'exercice,
- ne plus inscrire en dépense les travaux prévus pour le financement de la deuxième tranche conditionnelle de rénovation de l'Abbatiale, l'obtention des subventions du Département étant en tout état de cause peu probable en 2015,
- diminuer les travaux prévus à hauteur de 201 300 €.

La décision modificative proposée est la suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>				
Imputation	Libellé	Mouvement	Charges	Ressources
DF 023	Virement à la section d'investissement	+300 000,00	300 000,00	
DF 6875	Dotations aux provisions pour acquisition de l'ensemble immobilier rue Sarrelouis	- 250 000,00		250 000,00
DF 6875	Dotations aux provisions pour travaux au Groupe Scolaire Pol Grandjean	- 50 000,00		50 000,00
<b>Total</b>			<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>

<b>Section d'investissement</b>				
Imputation	Libellé	Mouvement	Charges	Ressources
RI 01	Excédent d'investissement reporté	- 98 650,73	98 650,73	
DI 01	Déficit d'investissement reporté	+ 465 509,77	465 509,77	
DI 020	Dépenses imprévues	+ 7 139,50	7 139,50	
RI 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 300 000,00		300 000,00
DI 2313 344	Rénovation de l'Abbatiale	- 70 000,00		70 000,00
DI 2313 469	Divers travaux à la gendarmerie	- 17 500,00		17 500,00
DI 2313 470	Plafond du gymnase	- 145 000,00		145 000,00
DI 2313 490	Divers travaux à la salle des fêtes	- 21 000,00		21 000,00
DI 2315 492	Captage de la source d'Aidling	- 17 800,00		17 800,00
<b>Total</b>			<b>571 300,00</b>	<b>571 300,00</b>

Mme Michelle RIGAUD a formulé en commission des finances le vœu que les opérations supprimées soient réalisées en 2016. M. le Maire rappelle qu'il s'est engagé à ce que les dépenses d'investissement susmentionnées soient prioritaires au budget primitif 2016.

M. Guy OLLINGER considère que les membres du Conseil Municipal ont été induits en erreur par cette mauvaise affectation des résultats et que cela ne devrait plus se produire. Il estime donc que le projet de budget primitif 2015 aurait dû être soumis à un contrôle formel de validité préalable du Centre des Finances Publiques avant d'être présenté au Conseil Municipal.

M. le Maire s'engage à ce que ce type d'erreur ne se produise plus et a déjà informé la commission des finances que tous les enseignements et toutes les conséquences seront tirées de cette erreur. L'action la plus évidente sera évidemment de présenter le projet de budget primitif 2016 au centre des finances publiques, et ce avant même l'examen de la commission des finances. Enfin, les provisions initialement constituées en vue de l'acquisition de l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis devront être inscrites à nouveau en 2016.

M. Roland CERATI regrette que certains travaux aient malgré tout été supprimés et notamment la rénovation du plafond du gymnase et propose de recourir malgré tout à l'emprunt, fût-il modeste. M. Guy OLLINGER abonde en ce sens au motif que des circonstances exceptionnelles peuvent justifier des mesures exceptionnelles.

M. le Maire s'en tient quant à lui à son engagement initial, formulé lors du Débat d'Orientation Budgétaire et validé par la commission des finances et le Conseil Municipal consistant à réduire l'endettement de la Commune dès cette année.

Mme Marie-Christine VENNÉ estime que la position du Maire est justifiée sur le fond et qu'il convient en outre de connaître plus précisément les modalités des aides financières du Département de la Moselle dans les années à venir pour arrêter une politique d'investissement cohérente. Un recours raisonnable à l'emprunt n'est pas à exclure.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 21 voix pour et 4 contre d'adopter la décision budgétaire modificative décrite ci-dessus.

## **6) 2015061006 - Prolongation d'un contrat d'apprentissage**

M. Quentin STIER, domicilié 7C rue de France, né le 15 juin 1998, prépare actuellement un CAP de paysagiste par alternance sur la période allant du 01/09/2013 au 30/06/2015 (deux années scolaires). Dans cette optique il est sous contrat d'apprentissage avec la Commune de Bouzonville pour la même période.

Par courrier en date du 26 janvier 2015, M. Quentin STIER sollicite la prolongation de son contrat avec la Commune en vue de préparer un bac professionnel d'aménagement paysager, également en alternance, pour une période supplémentaire de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et dans la continuité du contrat actuel.

M. Quentin STIER a été admis à suivre cette formation par la Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Courcelles Chaussy le 14 avril 2015. Cette admission est bien entendu conditionnée par la réussite du CAP d'aménagement paysager en cours de préparation.

En cas d'accord, les alternatives qui se présentent au Conseil Municipal sont les suivantes :

- prolonger le contrat actuel de 2 ans, à compter du 1er juillet 2015,
- signer un nouveau contrat avec effet au 1er septembre 2015.

Le Conseil Municipal considère que les besoins existent et que M. Quentin STIER a donné toute satisfaction au cours des deux dernières années. Il est proposé que la collectivité opte pour une prolongation du contrat de M. Quentin STIER avec effet au 1er juillet 2015, malgré un coût plus important.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proroger le contrat d'apprentissage de M. Quentin STIER pour la période allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2017 dans le cadre d'une formation par alternance en vue de l'obtention d'un bac professionnel de paysagiste.

## **7) 2015061007 - Création de postes de vacataires**

Compte tenu des demandes enregistrées et des personnes éligibles, il est proposé de créer 20 postes de vacataires (12 garçons et 8 filles) sur la période des congés scolaires estivaux, pour un temps de travail unitaire de 60 heures, soit une quotité 13,85/35<sup>ème</sup>.

Le volume globalement travaillé pour 20 personnes serait identique à celui de 2014 pour 18 personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la création des postes précités dans le cadre des congés du personnel et d'un surcroît momentané d'activité.